

Arrêté n°2025-12-01-01 portant nomination des sièges vacants dans les commissions d'expertise scientifique

Section 07-11-12-13

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-06 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 7-11-12-13 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-06 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 7-11-12-13 – Collège B ;
- Vu le départ à la retraite de Monsieur André MAGORD au 1^{er} septembre 2025 ;
- Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur Julien ZARIFIAN, en date du 27 novembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Section 07-11-12-13

- Monsieur Julien ZARIFIAN est nommé pour le siège vacant du collège A de la section 07-11-12-13.

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'affichage de la présente nomination, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 1^{er} décembre 2025



La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL